Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 30 octobre 1979

relative à la qualité requise des eaux conchylicoles

(79/923/CEE)

(JO L 281 du 10.11.1979, p. 47)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2006/113/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006	L 376	14	27.12.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1979L0923:19911223:FR:PDF